

Nice le 4 février 2019

<p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 7 février 2019 Vœu porté par les élus du groupe « Un Autre Avenir Pour Nice »</p>

Objet : Demande d'ouverture d'une procédure de classement de la Villa Paradiso.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 16.1 du 11 octobre 2018 relative à la vente de biens communaux dans laquelle il est prévu la mise en vente amiable de la villa Paradiso, cadastrée LR 48,

Considérant que cette villa et son parc présentent un intérêt architectural certain,

Considérant que cette imposante demeure de la fin du XIX^{ème} siècle a une histoire et qu'elle a notamment appartenu à la baronne Hélène de Zuylen de Nyevelt de Haar, qui y a vécu avec l'écrivaine Renée Vivien,

Considérant que cette demeure fut ensuite le lieu de séjour des prix de Rome, en remplacement de la villa Médicis à Rome qui avait été confisquée par Benito Mussolini, durant la seconde guerre mondiale

Considérant que notre ville a la chance de détenir un patrimoine exceptionnel puisque 75 sites ou bâtiments sont déjà classés et que parmi ces derniers, on retrouve de nombreux bâtiments de prestige comme le Château de l'Anglais, le Château de Valrose, l'Hôtel Alhambra, le palais Barety, la villa Les Palmiers, qui des bâtiments de même nature.

Considérant qu'une demande d'ouverture d'une procédure de classement a été déposée auprès de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 29 janvier 2019 afin de garantir la protection de l'intégralité du bâtiment en cas de vente,

Groupe « Un Autre Avenir Pour Nice »

Patrick ALLEMAND - Paul CUTURELLO - Christine DOREJO

Le Conseil municipal de Nice, réuni en séance plénière le 7 février 2019 :

- Se joint à la demande l'ouverture d'une procédure de classement concernant la villa Paradiso située au 24 boulevard de Cimiez.

Patrick ALLEMAND

Groupe Un Autre Avenir pour Nice

Paul CUTURELLO

Christine DOREJO